

LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

Commission Régionale des Compétitions

Procès-Verbal de la réunion téléphonique du Mardi 19 juin 2018

Présidence : Gérard SEITZ

Présents: Gérard CASSEGRAIN, Patrice GRETHEN, Claude KEIME, Bernard PAQUIN,

Michel RAMONET, Maxime RINIE, Jacky THIEBAUT, Jean-Marie THIRIET.

Excusé: Xavier HEILLETTE

Championnats Seniors

Montées-Descentes à l'issue de la saison 2017/2018

(sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours)

SECTEUR ALSACE

REGIONAL 1

1 montée en National 3 :

STRASBOURG PIERROTS VAUBAN

3 descentes en Régional 2 :

SCHILTIGHEIM SC 2 SAINT LOUIS NEUWEG 2 OBERNAI FCSR

REGIONAL 2

2 montées en Régional 1 :

GEISPOLSHEIM FC KEMBS REUNIS FC

6 descentes en Régional 3 :

ERNOLSHEIM S/BRUCHE SAVERNE FC DUTTLENHEIM ALFC BENNWIHR FC WITTENHEIM US HIRTZBACH FC

Championnats Féminines

Montées-Descentes à l'issue de la saison 2017/2018

<u>(sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours)</u>

SECTEUR CHAMPAGNE ARDENNE

DH Féminine

Championnes du groupe :

TROYES ESTAC

SECTEUR LORRAINE

DH Féminine

Championnes du groupe :

MOULINS Les METZ SC

<u>2 descentes en R2 Féminine :</u> BACCARAT SC TERVILLE SC

PH « Elite »

<u>2 Accessions en R1 Féminine</u> BOUSSE JS

HEILLECOURT ES

SECTEUR ALSACE

DH Féminine

Championnes du groupe :

STRASBOURG PIERROTS VAUBAN

<u>1 descente en District :</u> SAUSHEIM FC

<u>2 Accessions du District en R1 Féminine</u> STRASBOURG RCSA (67) MULHOUSE EAZFC (68)

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification, par envoi en recommandé à : LGEF - BP 19 - 1 rue de la Grande Douve - 54250 Champigneulles ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président, Gérard SEITZ

Le Secrétaire, Gérard CASSEGRAIN